

RÈGLEMENT TECHNIQUE
**GYMNASTIQUE
RYTHMIQUE**
2026-2027



Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	02
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	03
L'ORGANISATION TERRITORIALE	04
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	06
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	07
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	08
COMPÉTITIONS INTERCLUBS	10
2. Organisation Compétitive GR	11
GÉNÉRALITÉS	12
PROGRAMMES PAS	12
CATÉGORIE 7-9 ANS	14
NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRALE ET PERFORMANCE	15
CIRCUITS COMPÉTITIFS	17
CORRESPONDANCES DES NIVEAUX DE PRATIQUE	19
COMPÉTITIONS INTERCLUBS	20
CATÉGORIES INDIVIDUELLES	22
- FILIÈRE RÉGIONALE	24
- FILIÈRE FÉDÉRALE	25
- FILIÈRE NATIONALE	26
CATÉGORIES ÉQUIPES MULTI FORMAT ET ENSEMBLES	29
- FILIÈRE RÉGIONALE	30
- FILIÈRE FÉDÉRALE	31
- FILIÈRE NATIONALE	32
ELITE	37
3. Règlementation générale	38
GÉNÉRALITÉS	39
MÉDICAL	40
DOPAGE	41
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	43
GESTION INFORMATIQUE	45
AUTORITÉS DÉCISIONNELLES	46
GYMNASTES	47
ENTRAÎNEURS	48
JUGES	49
MATÉRIEL	50

PRÉAMBULE

La mise en œuvre du projet « Au cœur de la gym » se poursuit cette saison, notamment à travers la réforme du système compétitif.

Les programmes GAM ont été entièrement retravaillés et de nouvelles brochures seront disponibles dès cette saison.

En GAF, une nouvelle catégorie voit le jour : elle permettra à plus de cent équipes supplémentaires de prendre part aux Championnats de France sur un nouveau programme national. Les grilles du Fédéral A ont par ailleurs été repensées afin de donner un nouvel élan à cette catégorie.

Pour ces deux disciplines, le Top 12 évolue : nouvelles règles, finale à huit équipes et matchs de barrage entre le Top 12 et la DN1. Le Top 12 se modernise et répond ainsi aux attentes des clubs.

Le TeamGym se dote d'une seconde compétition cette saison, les équipes Performance et Europe disposant désormais de leur propre finale nationale.

Le Parkour, de son côté, met en place un Championnat de France par équipes.

La Gymnastique Rythmique opère elle aussi une véritable mue : de nombreuses catégories sont modifiées et une compétition par équipes est créée. Les ensembles Performance et les individuelles Nat A pourront concourir tout au long de la saison, tandis que les règles ont été simplifiées pour faciliter la vie des clubs.

La sécurité de nos gymnastes demeure une exigence absolue, qui guide chacune de nos décisions. Plusieurs mesures concrètes viennent ainsi la renforcer cette saison : l'ajout de tapis de protection en compétition, un meilleur encadrement des triples et quadruples rotations, ou encore la suppression d'éléments accidentogènes dans les programmes fédéraux.

Ces grands changements se poursuivront la saison prochaine, à la fois au sein des disciplines et de manière transversale.

D'ici là, nous souhaitons à toutes et à tous, organisateurs, juges, entraîneurs et gymnastes, une belle saison compétitive.



1.

Organisation FFGym

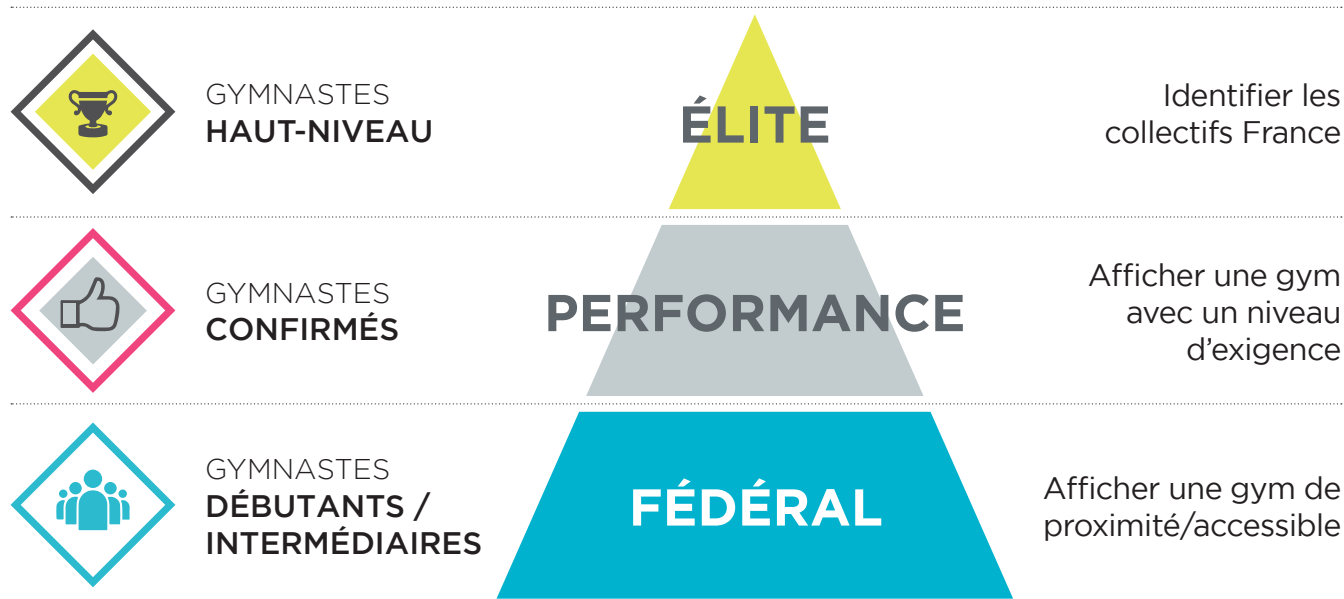
p03	LES NIVEAUX DE PRATIQUE
p04	L'ORGANISATION TERRITORIALE
p06	LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
p07	LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
p08	ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ
p10	COMPÉTITIONS INTERCLUBS



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



**Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE
sont deux pratiques distinctes de niveau différent**



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités

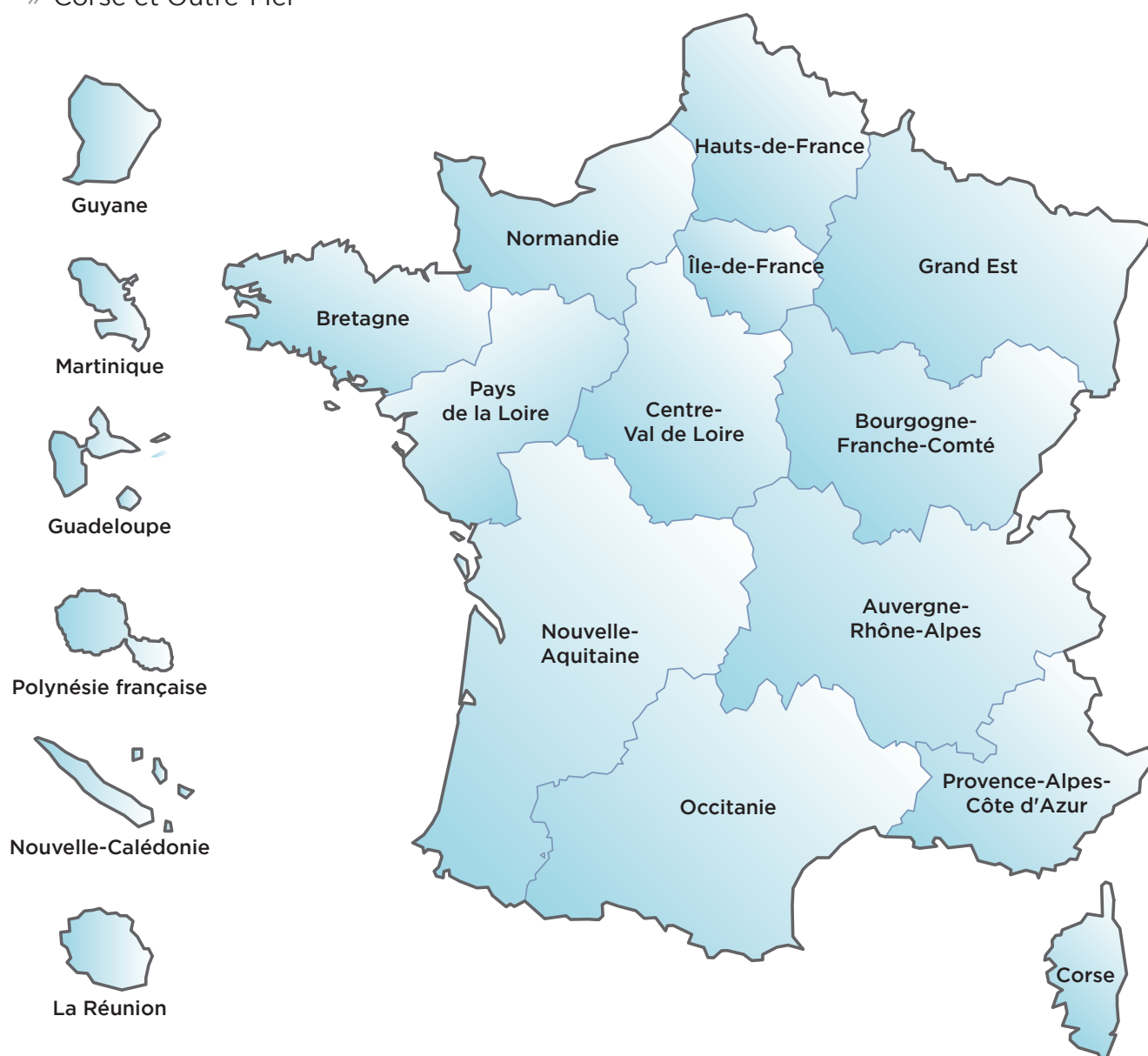


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

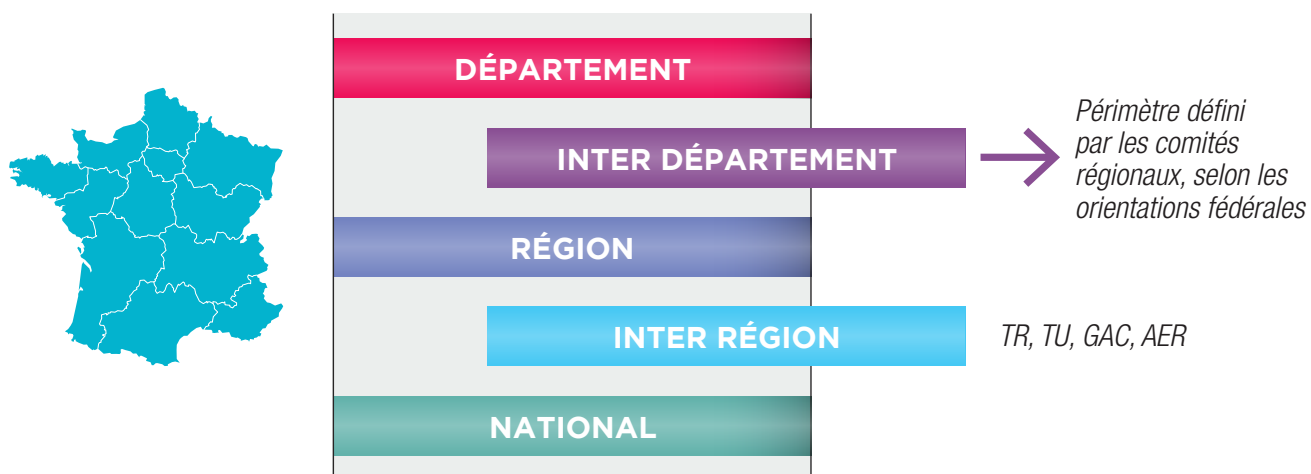
2 organisations :

- » Régions de la métropole
- » Corse et Outre-Mer





RÉGIONS DE LA MÉTROPOLE

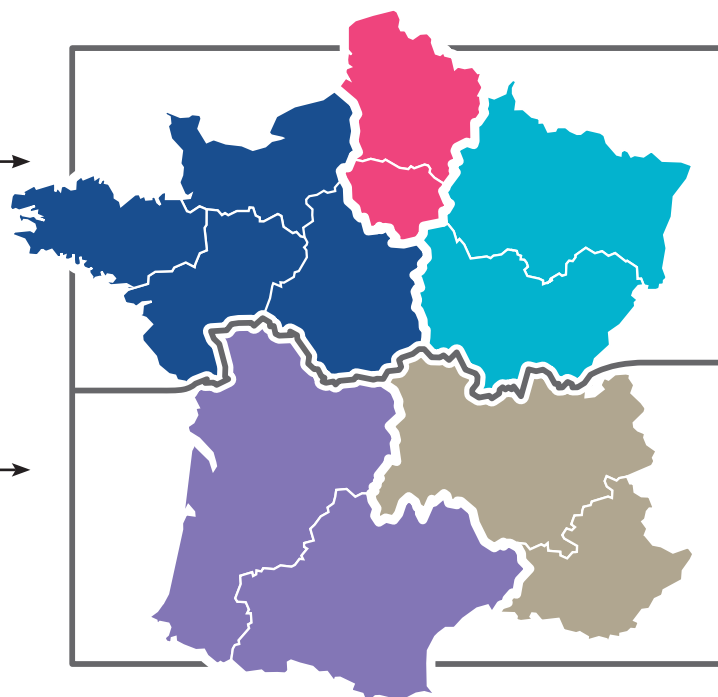


CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » 2 inter-régions en AÉROBIC
- » Périmètre commun pour TR TU GAc : 5 inter-régions





LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES



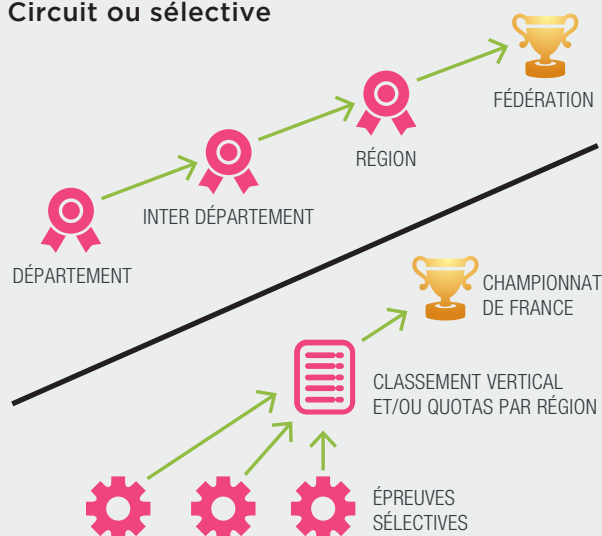
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



Compétition d'orientation



Épreuve sélective



Finale de l'échelon



Championnat de l'échelon et épreuve sélective



Orientation vers l'échelon supérieur



Maintien à l'échelon actuel

Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité inter-départementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux.

Pour le secteur Fédéral : Pas de changement Département / Interdépartement / Région / France

Pour le secteur Performance : Département en octobre / Interdépartement en novembre / Région en décembre / Coupe Nationale en janvier ou France en janvier

Ou

Département en février / Interdépartement en mars / Région en avril / France en mai ou juin
Une passerelle est possible entre Coupe Nationale de janvier et France en mai



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, ScoreGym, OrdoJuge, livret de juge en ligne.
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-région ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département et région ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département et région, ainsi que les compétitions de niveau inter-région qui leur sont confiées ;
- » Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité inter-départementale ou régionale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.
- » Ils peuvent proposer des programmes compétitifs à finalité départementale et les circuits compétitifs correspondants selon les besoins de leur territoire.



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clés en mains » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à aider les

animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus pour les personnes en

situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant au moins une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 2 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo à partir du site <https://imagym.ffgym.fr/>



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge						
Bleu						
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6						
5						
4						
3						
2						
1						

	GAM	GAF	GAc	Aéro	TR	GR
--	------------	------------	------------	-------------	-----------	-----------

	Access Gym Général Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic					Access Gym GR Général Animation sur les bases du manie- ment d'engins
--	--	--	--	--	--	--

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement organisé pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général

- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



COMPÉTITIONS INTERCLUBS

PRÉSENTATION

Afin de permettre à tous les licenciés dans une discipline de découvrir la pratique compétitive, la fédération met en place les compétitions interclubs. Premier niveau interclubs destiné aux gymnastes débutants ou pratiquant 1 à 2 séances hebdomadaires, ces animations interclubs permettent aux participants d'évaluer les progrès réalisés lors des séances de gymnastique. Le niveau d'exigence et les modalités de participation simplifiées ont pour objectif d'attirer plus de licenciés vers la compétition. L'organisation en interclubs permet de diminuer les contraintes liées au déplacement et au temps passé sur le lieu de l'événement.

L'objectif étant l'accession à la compétition de nouveaux pratiquants, une souplesse importante est prévue au niveau du règlement technique :

- » Engagement individuel, non lié à un format d'équipe ;
- » Organisation simplifiée pour le club d'accueil ;
- » Calendrier au choix des organisateurs (clubs ou comités départementaux)

Ces compétitions indépendantes entre elles, sans faire l'objet d'un système de qualification, permettent à des gymnastes de vivre l'expérience de la compétition dans un environnement adapté à leur niveau d'implication dans l'activité.

Au sein des clubs, ces événements permettent de valoriser et d'associer de nouveaux acteurs tels que les gymnastes, évaluateurs, animateurs, parents.

Le concept des compétitions interclubs étant commun à l'ensemble des disciplines gymniques, plusieurs aspects sont transversaux :

- » Public concerné : débutant ou premier niveau de pratique (1 à 2 séances hebdomadaires) ;
- » Condition de participation : être licencié dans la discipline concernée, avec la possibilité de participer dans plusieurs disciplines au cours de la saison selon les spécialités choisies sur la licence ;
- » Organisateur : 1 club FFGym avec le soutien possible du comité départemental (communication, scoring) ;
- » Notion de proximité : l'échelon de proximité est variable selon les disciplines et le maillage territorial existant ;
- » Intégration au niveau de pratique Fédéral ;
- » Catégories d'âges concernées : choisies dans chaque discipline, afin de favoriser l'accession à la compétition ;
- » Engagement individuel (sauf en GAc) ;
- » Programme : orienté sur les fondamentaux de la discipline ;

- » Évaluation : pas de diplôme de juge requis pour les évaluateurs. Âgés de 12 ans minimum dans la saison compétitive, ils sont fournis et formés par le club ;
- » Modalités d'organisation simplifiées pour les clubs recevant : peu d'exigences en termes de matériel. L'organisation est possible dans un gymnase d'entraînement ;
- » Publication des résultats sur le site FFGym : visibilité et valorisation de la pratique de ces gymnastes.

Pour la saison 2026-2027, les compétitions interclubs sont proposées dans tous les territoires pour les disciplines suivantes : GAM, GAF, GR, AÉROBIC, TRAMPOLINE, GAc et TEAMGYM.



2.

Organisation Compétitive GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

p12	GÉNÉRALITÉS
p12	PROGRAMMES PAS
p14	CATÉGORIE 7-9 ANS
p15	NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE
p17	CIRCUITS COMPÉTITIFS
p19	CORRESPONDANCE DES NIVEAUX DE PRATIQUE
p20	COMPÉTITIONS INTERCLUBS
p22	CATÉGORIES INDIVIDUELLES
p29	CATÉGORIES ÉQUIPES MULTI FORMAT ET ENSEMBLES
p37	ELITE

GÉNÉRALITÉS

Tous les programmes compétitifs à finalité nationale sont déterminés au niveau national.

Des contenus inférieurs aux programmes à finalité nationale sont proposés par la FFGym pour les programmes à finalité régionale. Les régions ont la liberté de créer leurs programmes en respectant la réglementation. Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité interdépartementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux.

Pour le jugement, le Code FIG 2025-2028 est la référence, sauf adaptations précisées dans ce document ou dans les brochures et réglementations FFGym GR.

Précision sur la note D (difficulté) : Les totaux annoncés en D sont des notes maximales validées.

Par convention d'écriture, le texte de ce document est principalement rédigé au féminin, bien que les gymnastes masculins aient la possibilité de participer aux compétitions.

PROGRAMMES D'ACCESSION SPORTIFS (PAS)

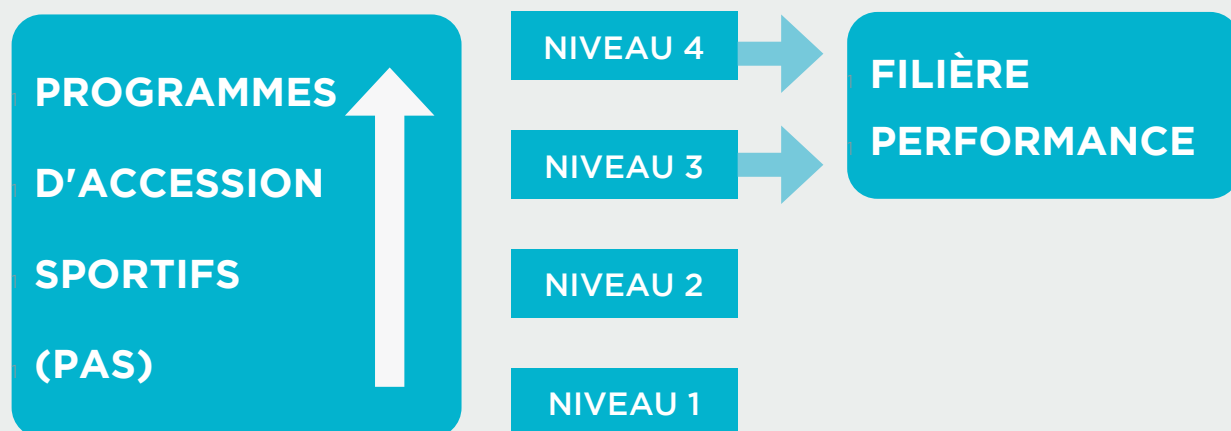
GÉNÉRALITÉS

Les programmes PAS sont des programmes de formation de base en Gymnastique Rythmique. Ils fonctionnent en quatre niveaux et s'adressent à toutes les gymnastes voulant s'orienter vers une pratique compétitive par la suite. Ces programmes sont conçus pour les gymnastes de 7 à 9 ans. Ils peuvent néanmoins être suivis par des gymnastes plus âgés. Les territoires ont le choix d'accepter ou non ces gymnastes sur les étapes d'évaluation.

Sont téléchargeables sur le site www.ffgym.fr dans la base documentaire GR, rubrique Compétition/Programmes PAS :

- La réglementation mise à jour avec les fiches d'évaluation
- Les répertoires d'éléments
- Les vidéos : des éléments des répertoires, des tests physiques, de l'imposé ML CF3 2022
- Les fichiers informatiques facilitant la gestion des étapes d'évaluation

Des adaptations seront faites régulièrement sur le site FFGym





PROGRAMMES D'ACCESSION SPORTIFS (PAS)

(Suite)

Il est possible de s'engager directement dans les niveaux 1, 2, 3 ou 4 sans passer par les niveaux précédents ; on ne peut s'engager dans le niveau 4 qu'à partir de 8 ans.

Ces programmes permettent d'obtenir des RUBANS de couleur, correspondant à des prérequis pour chaque niveau de pratique. Ils s'obtiennent en fonction du nombre total de points obtenus à différents modules. Les RUBANS BLEU ET JAUNE sont des PASS ou laisser-passer obligatoires pour accéder à certains niveaux de compétition. Le RUBAN BLEU constitue un PASS ou laisser-passer minimum requis pour accéder aux compétitions individuelles performance 10-11 ans.

LES PROGRAMMES PAS NIVEAUX 1, 2, 3 ET 4

La réglementation mise à jour et les répertoires d'éléments sont téléchargeables sur le site www.ffgym.fr et les vidéos sont consultables, espace connecté, rubrique Compétition / Base documentaire GR.

- » Les niveaux 1 et 2 peuvent être gérés par le comité départemental ou le comité régional.
- » Les niveaux 3 et 4 sont gérés par la région.
- » Les territoires ont une grande autonomie au niveau de l'organisation des différentes étapes d'évaluation.
- » Ils peuvent choisir :
 - Le nombre d'étapes d'évaluation
 - La répartition des évaluations sur la totalité de la saison sportive sauf pour le module compétitif niveau 4 car il s'agit du programme national 8-9 ans.
- De grouper ou séparer les niveaux 1-2-3-4
- De mettre ou non en place le Niveau 1

POSSIBILITÉS DE RATTRAPAGE : CAS EXCEPTIONNELS

Une demande officielle doit être faite auprès des responsables Programme d'Accession au Sport de Haut Niveau (PAS) régionaux pour une gymnaste ne possédant pas le ruban nécessaire pour s'engager en compétition de performance 10-11 ans.

» 1^{er} cas, pour ces seuls cas d'absences :

- Suscitées par la scolarité (classe verte, neige, sorties, etc.) avec un justificatif de l'établissement scolaire,
- Dues à un problème médical avec un justificatif du médecin.
- Il est alors possible de mettre en place une session de rattrapage du PAS niveau 3 avant le département des individuelles National 10 ans ou National 11 ans. L'organisation de cette session spéciale doit être gérée par la région.

» 2^{ème} cas :

- La gymnaste n'était pas licenciée FFGym GR la saison précédente mais son niveau technique correspond au niveau demandé ou est supérieur.
- Il est alors possible pour cette gymnaste de se présenter en National 10 ans ou National 11 ans mais elle doit s'engager à présenter le programme PAS niveau 3 ou 4 dans sa totalité dans la saison, soit en session de rattrapage mise en place par la région, soit en session de rattrapage devant un des responsables PAS régionaux si la 1^{ère} option est impossible. La gymnaste devra se déplacer si nécessaire.

CATÉGORIE 7-9 ANS

Il est important que ces gymnastes suivent les programmes PAS avant ou en parallèle à une pratique compétitive.

» **Pour les 7-9 ans, sont interdits :**

- Les programmes compétitifs à finalité nationale,
- Les surclassements de catégories d'âge.

» **4 programmes compétitifs INDIVIDUEL :**

- Coupe Niveau 1
- Coupe Niveau 2
- Coupe Niveau 3
- National 8-9 ans

» **4 programmes compétitifs ENSEMBLE :**

- Ensemble National 7-9 ans
- Duo National 7-9 ans
- Ensemble Régional 7-9 ans (interdit aux individuelles National 8-9 ans)
- Duo Régional 7-9 ans (interdit aux individuelles National 8-9 ans)

MODALITES D'ACCES AUX PROGRAMMES COMPETITIFS 7-8-9 ANS

	Filière	Catégories	Accès	Programme	Étapes
 PERFORMANCE	ENSEMBLE NATIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Suivi du programme PAS Niveau 2,3 ou 4 OU ruban bleu ou jaune déjà validé	1 enchaînement - Brochure des programmes GR FFGym	Département / Inter-département / Région
	DUO NATIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans		1 enchaînement - Brochure des programmes GR FFGym	Département / Inter-département / Région
	INDIVIDUELLE NATIONAL 8-9 ANS	8-9 ans	Suivi du programme PAS Niveau 4 OU ruban jaune déjà validé	1 ML et 1 engin - Brochure des programmes GR FFGym	Département / Inter-département / Région
	RUCHES	8-9 ans		1 ML et 2 engins - Brochure des programmes GR FFGym	Département / Inter-département / Région
 FÉDÉRAL	ENSEMBLE RÉGIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Accès libre	Contenu mis en place par la région, il doit être inférieur à la catégorie ensemble national 7/9 ans	Département / Inter-département / Région
	DUO RÉGIONAL 7-8-9 ANS	7-8-9 ans	Accès libre	Contenu mis en place par la région, il doit être inférieur à la catégorie ensemble national 7/9 ans	Département / Inter-département / Région
	INDIVIDUELLE REGIONAL 7-8-9 ANS COUPE N1 COUPE N2 COUPE N3	7-8-9 ans	Coupe N1/N2 : accès libre COUPE N3 : suivi du programme PAS Niveau 3 OU ruban bleu déjà validé	1 ML et 1 engin Brochure des programmes GR FFGym	Département / Inter-département / Région

NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE

INDIVIDUEL

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +			
 PERFORMANCE	NATIONAL A				ML / 1 Engin	ML / 1 Engin	2 Engins	2 Engins	2 Engins	2 Engins	2 Engins	2 Engins	2 Engins			
	NATIONAL B				ML / 1 Engin	ML / 1 Engin	ML / 1 Engin	ML / 1 Engin	2 Engins	2 Engins	2 Engins	2 Engins	2 Engins			
	Equipe 3 ou 4 individuelles N1				4 engins (1 différent par gymnaste)						4 engins (1 différent par gymnaste)				4 Engins	
	National 8-9 ans				ML / 1 Engin	ML / 1 Engin										
	Ruches				ML / 2 Engins	ML / 2 Engins										
 FÉDÉRAL	Equipe 3 ou 4 individuelles N2				4 engins (1 différent par gymnaste)				4 engins (1 différent par gymnaste)				4 Engins			
	Equipe 2 individuelles N2				2 engins (1 différent par gymnaste)				2 engins (1 différent par gymnaste)							
	Régional				1 engin - les catégories d'âge sont au choix des régions (regroupement ou non de plusieurs années d'âge en fonction des besoins et des spécificités de chaque région)											
	Coupe niveau 1, 2 ou 3	ML / 1 Engin	ML / 1 Engin	ML / 1 Engin												

Pour les catégories de la filière Régionale, les régions ont la possibilité de modifier les catégories d'âge.

NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE (Suite)

ENSEMBLE

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans et +
PERFORMANCE	National par équipe senior				1 enchaînement d'ensemble + 2 individuelles								
	National par équipe junior				1 enchaînement d'ensemble + 2 individuelles								
	National Ensemble	1 enchaînement											
					1 enchaînement (en Mai)								
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
	National Duo	1 enchaînement											
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
FÉDÉRAL	Fédéral A Ensemble				1 enchaînement								
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
	Fédéral A Duo				1 enchaînement								
					1 enchaînement								
	Fédéral B Ensemble				1 enchaînement								
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
					1 enchaînement								
	Régional	1 enchaînement											
					1 enchaînement (nombre, catégories d'âge et contenu à la charge des régions)								

Pour les catégories de la filière Régionale, les régions ont la possibilité de modifier les catégories d'âge..

CIRCUITS COMPÉTITIFS



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE RÉGIONALE

ÉTAPE 3



RÉGION

ÉTAPE 2



INTER-DÉPARTEMENT

ÉTAPE 1



DÉPARTEMENT



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE FÉDÉRALE

ÉTAPE 4



FÉDÉRATION

ÉTAPE 3



RÉGION

ÉTAPE 2



INTER-DÉPARTEMENT

ÉTAPE 1



DÉPARTEMENT

Au niveau inter-départemental et régional, si la totalité des engagés ne peut être accueillie sur l'échelon supérieur, la finale de l'échelon est mise en place pour les gymnastes ou ensembles non qualifiés.

Qualification sur quotas.

Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité inter-départementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux

CIRCUITS COMPÉTITIFS



CIRCUIT COMPÉTITIF FILIÈRE PERFORMANCE



Qualification sur quotas pour l'étape supérieur.

Une passerelle est possible entre les Coupes Nationales de janvier et le Championnat de France de mai pour le secteur performance.

CORRESPONDANCE DES NIVEAUX DE PRATIQUE

Possibilités d'engagement d'une individuelle en ensemble ou équipe multiformats en fonction du tableau ci-dessous :

INDIVIDUEL / EQUIPE D'INDIVIDUEL					ÉQUIPE / ENSEMBLE						
PERFORMANCE			FÉDÉRAL		PERFORMANCE			FÉDÉRAL			
National A	National B	Individuel par équipe N1	Individuel par équipe N2	Régional	National par Équipe	National Ensemble	National Duo	Fédéral A	Fédéral A Duo	Fédéral B	Régional
NIVEAUX DE PRATIQUE IDENTIQUES											
INDIVIDUEL					ÉQUIPE / ENSEMBLE						
National A et B - Individuel par équipe N1					National par équipe 1 / 2 / 3 / 4 / Junior - National ensemble et duo						
Individuel par équipe N2					Fédéral A ensemble et duo						
Régional					Régional - Fédéral B - Fédéral A ensemble et duo						

Sur la même ligne, niveau de pratique identique.

Précision :

Le niveau d'appartenance à un ensemble dépend du niveau de pratique en individuel sur une même saison.



COMPÉTITIONS INTERCLUBS

Règlement technique	
Gymnastes autorisés(ées) à participer	Licenciés(ées) FFGym <u>dans la discipline concernée</u>
Catégories d'âges	2 Catégories : 7-9 ans et 10 et +
Interdiction de participation	Toutes gymnastes engagées sur un autre programme: Performance, Fédéral ou Régional
Programme compétitif	Présentation d'un ou deux enchaînements, en individuel, en musique avec pour chacun un engin au choix (avec 2 engins différents si 2 enchaînements) Chaque enchaînement comprend les 4 éléments techniques imposés à l'engin dans l'ordre demandé Pour que l'élément soit valable il doit être présenté sur un déplacement ou sur un élément corporel Voir feuille annexe pour les éléments et l'évaluation
Matériel	Espace libre avec ou sans moquette
Musique	De 45 secondes à 1 minute
Classement	Individuel par catégorie d'âge Un classement avec les gymnastes présentant un enchaînement Un classement avec les gymnastes présentant deux enchaînements (addition des 2 notes)
Tenue de compétition	Justaucorps ou tenue sportive
Evaluateurs	12 ans minimum dans la saison compétitive Pas de diplôme de juge requis Fournis et formés par les clubs participants (document support = programme compétitif) Attestation de formation par le club (document type FFGym) Liste des évaluateurs "Compétition interclubs" diffusée par le comité départemental
Jugement	Une note de D sur 12 points : l'évaluation se fait en suivant la feuille de notation qui rappelle l'ordre des éléments à voir et les points qui peuvent leur être attribués Une note de E pouvant aller jusqu'à 8 points : L'évaluation se fait en notant des C ou des E pour chaque faute Corpo et/ou Engin suivant les grands items demandés Une note totale sur 20

COMPÉTITIONS INTERCLUBS (Suite)

Modalités d'organisation des rencontres		
Organisation	Structure organisatrice	1 club FFGym
	Structure ressource pour l'organisation	Comité départemental : - Ressource pour l'utilisation des outils informatiques (EngaGym, ScoreGym) - Communique les informations relatives à l'évènement sur le site du CD
	Calendrier	Au choix des clubs organisateurs, sur toute la durée de la saison
	Engagements	EngaGym / Individuels(elles)
	Scoring	ScoreGym (utilisation simplifiée)
	Résultats	Publication obligatoire sur le site FFGym
	Type de salle	Gymnase d'entraînement ou gymnase polyvalent
	Accueil de public	Selon les possibilités de l'équipement d'accueil (ERP)
Déroulement	Modalités de compétition	Une subdivision par catégorie d'âge Pour chaque subdivision 20 min d'échauffement Passage de toutes les gymnastes de la même catégorie d'âge au même engin
	Palmarès	Diffusion des résultats sur le lieu de compétition à la fin de chaque subdivision : - Classement partiel ou final - Affichage numérique ou papier Résultats à publier sur site FFGym en fin de compétition
	Animation de la compétition (Micro)	Pédagogique pour le public : - Présentation du concept des compétitions de proximité - Présentation du système de notation

LES CATÉGORIES INDIVIDUELLES

GÉNÉRALITÉS

- » Musique : Les musiques avec paroles sont autorisées, dans toutes les catégories. La durée des enchaînements est de 1' à 1'30 pour toutes les catégories individuelles.
- » L'accès est autorisé aux garçons.
- » L'engagement aux différentes compétitions se fait au département pour pouvoir accéder à la compétition suivante.
- » Le positionnement des engins de remplacement est à l'initiative des clubs selon la réglementation du code fig. Les engins de remplacement ne sont pas sous la responsabilité du COL. Les massues sont un engin et ne peuvent être séparées.
- » Pénalité 0,50 pour non retrait des engins de remplacement dès la fin du passage de la gymnaste.

LES INDIVIDUELLES CATEGORIE NATIONAL A ET NATIONAL B

- » À la suite de l'observation de la Coupe Nationale, la direction technique nationale pourra proposer à certaines gymnastes de National A 10 ou 11 ans de concourir en catégorie Elite Avenir au cours de la même saison.
- » Un accès direct au Championnat de France de Mai sera accordé à des gymnastes de National A (sauf 10 ou 11 ans) qui participent à la Coupe Nationale de janvier :
 - Observation du niveau sur cette compétition par année d'âge
 - Le nombre de gymnastes engagées par année d'âge
- » Les gymnastes participant au Championnat de France individuel National A de Mai pourront accéder aux finales « élite » par engin lors de cette même compétition en fonction de leur note.
- » Une gymnaste individuelle qualifiée en finales nationales (Coupe Nationale et/ou Championnat de France) niveau National A pourront s'engager en individuelle National A la saison suivante.
- » Une gymnaste National A non qualifiée sur une finale nationale (Coupe Nationale et/ou Championnat de France) peut s'engager en National B la saison suivante.
- » Une gymnaste National A qui reprend l'activité compétitive (quel que soit la durée de l'arrêt) doit s'engager en National B si elle a participé à la coupe nationale ou au Championnat de France sur sa dernière saison. Pour tout autre cas l'engagement est libre.
- » Le surclassement et le déclassement ne sont pas autorisés pour les compétitions individuelles.
- » Les gymnastes sur le podium en National B sont obligées de s'engager en individuelle National A la saison suivante.
- » L'engagement est libre la saison suivante pour toute gymnaste National B ayant participé au Championnat de France (hors podium).
- » Une gymnaste National B peut s'engager en National A sur la même saison. En cas de qualification au Championnat de France National A de mai elle suivra les règles des gymnastes National A pour l'engagement de la saison suivante.
- » Les gymnastes sur le podium en National C sur la saison 2025-2026 sont obligées de s'engager en individuel National B la saison suivante. L'engagement est libre la saison suivante pour toute gymnaste National C ayant participé au Championnat de France (hors podium).
- » Toute gymnaste issue des catégories Elite ou des équipes de France ne peut s'engager qu'en National A.
- La dérogation peut être autorisée pour raison médicale justifiée par un médecin fédéral.
- » Tout autre cas particulier doit être soumis à la CNS avant la date limite d'engagement.
- » Après une saison en catégorie National A, toutes ces gymnastes suivent les règles de la vie fédérale. Seul les podiums National B et C sont obligés de s'engager dans la catégorie supérieure la saison suivante.
- » Toute gymnaste finaliste de la catégorie National B peut s'engager la saison suivante en Nationale A.
- » Suite à la finale de janvier, possibilité pour les individuelles National B de continuer la saison en National A (sauf pour les National 10 et 11 ans) en participant aux étapes qualificatives pour le Championnat de France National A en Mai.
- » Pour le Championnat de France de Mai, les gymnastes finalistes en janvier en National A ou B pourront être allégées d'une ou plusieurs étapes qualificatives. Toutes les gymnastes participant au Championnat de France de Mai devront s'engager en National A la saison suivante.
- » Pour les gymnastes de 10 à 17 ans, les engagements et le classement lors de chaque compétition se feront par année d'âge. Pour la catégorie d'âge 18 ans et plus, une seule catégorie d'âge.

LES CATÉGORIES INDIVIDUELLES *(suite)*

LES INDIVIDUELLES CATEGORIE ÉQUIPE D'INDIVIDUELS

- » Une gymnaste ne peut être engagée que dans une seule équipe sur une même saison.
- » Une modification de composition d'une équipe (un seul changement de nom) est autorisée à chaque étape compétitive de la saison sur un niveau de pratique équivalent. Ce changement doit obligatoirement être signalé au gestionnaire de compétition par l'intermédiaire de l'interface EngaGym.
- » Les gymnastes finalistes en National A sur la saison précédente ne peuvent pas intégrer ces catégories.
- » Toutes les gymnastes finalistes de la catégorie National B (hors podium) pourront s'engager la saison suivante en filière équipe N1 seulement. Toutes les gymnastes finalistes de la catégorie National C (hors podium) pourront s'engager la saison suivante en filière équipe N1 ou N2.
- » Les gymnastes engagées en Equipe d'individuels N1 auront accès seulement aux ensembles, duos ou équipes Nationales. Les gymnastes engagées en Equipe d'individuels N2 auront accès seulement aux ensembles Fédéral A.
- » Possibilité de s'engager en équipe d'individuels N2 de 2 individuelles si cela est justifié par les engagements et par un nombre insuffisant de gymnastes permettant de constituer une équipe de 3 ou 4 gymnastes de niveau N2. (Contrôle des engagements par les départements).
- » Le surclassement est autorisé en équipe d'individuels. Une équipe engagée dans une catégorie d'âge doit comprendre au moins une gymnaste de cette catégorie d'âge dans la liste des engagées et concourir.
- » Les gymnastes des équipes d'individuels de niveau N1 étant sur le podium sportif en finale nationale devront s'engager dans le niveau supérieur la saison suivante.
- » Les gymnastes des équipes d'individuels de niveau N2 classées 1ère en finale nationale devront s'engager dans le niveau supérieur la saison suivante
- » Pour les gymnastes des autres équipes d'individuels qualifiées en finale ou non, l'engagement de la saison suivante est libre.
- » Réglementation des engins en équipe : contrôle de la norme de l'engin par rapport à l'âge de la gymnaste et non par rapport à la catégorie d'âge de l'équipe .



FILIÈRE RÉGIONALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans un document d'aide à la mise en place des contenus des programmes régionaux.

Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité inter-départementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux. Une aide à la mise en place des programmes à finalité régionale correspondant à la formation suivie par les juges niveau 1 et permettant à ces derniers de les juger en compétition a été rédigée. Elle se trouve dans la brochure des programmes GR.

	Régional Individuel
Catégories	10-11 ans 12-13 ans 14-15 ans 16-17 ans 18 ans et +
Programme	Code FIG aménagé de la vie fédérale 1 engin
Jury	12 juges par jury Aménagement possible avec à minima 8 juges (2 par corps)
Étapes	Département / Inter-département / Région
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif



FILIÈRE FÉDÉRALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans le code FIG aménagé de la vie fédérale.

	Équipe d'individuels niveau 2
Catégories	Equipe de 3 ou 4 individuelles de Niveau 2 : - Catégorie 10/13 ans - Catégorie 14/17 ans -Catégorie 18 ans et plus Équipe de 2 individuelles de Niveau 2 : - Catégorie 10/13 ans - Catégorie 14 ans et plus
Interdiction de participation	Podiums National C saison 2025/2026 et toutes les finalistes National A et B de la saison précédente
Programme	Code FIG aménagé de la vie fédérale 1 engin
Jury	12 juges par jury
Étapes	Département / Inter-département / Région / France Indiv par équipe
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif

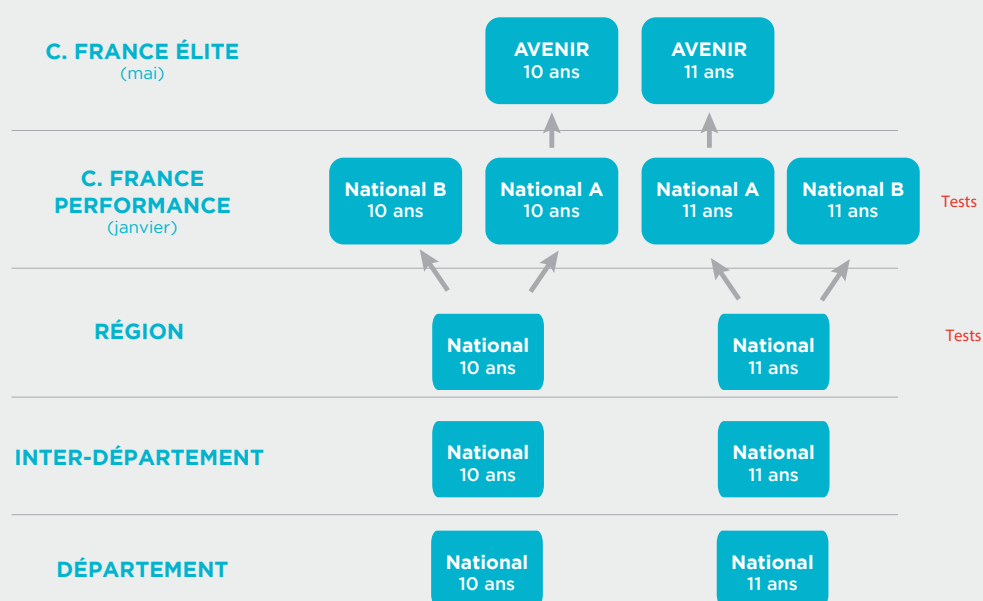


FILIÈRE NATIONALE

	National A Individuel	National B Individuel	Equipe de 3 ou 4 individuelles de Niveau 1
Catégories	Par catégorie d'âge	Par catégorie d'âge	Catégorie 10/13 ans Catégorie 14/17 ans Catégorie 18 ans et plus
Engagement obligatoire	Gymnastes qualifiées à la finale National A de la saison précédente Podiums National B de la saison précédente Anciennes Élite	Podiums National C de la saison 2025/2026	Aucune obligation
Engagement possible	Gymnastes qualifiées en finale National B de la saison précédente		
Interdiction de participation	Interdit aux gymnastes inscrites en pôle	Podiums National B de la saison précédente	Podiums National B de la saison précédente Finaliste coupes nationales et/ou Championnat de France National A de la saison précédente
Programme	Code FIG Junior aménagé pour les 10 et 11 ans ; Code FIG Junior pour les 12-13-14 et 15 ans ; Code FIG Senior pour les 16 ans et plus 2 engins Pour les 10-11 ans, ML 1 engin	Code FIG Junior aménagé pour les 10 et 11 ans ; Code FIG Junior pour les 12-13-14 et 15 ans ; Code FIG Senior pour les 16 ans et plus 2 engins Pour les 10-11 ans et les 12-13 ans : ML 1 Engin	Code FIG aménagé de la vie fédérale 1 engin
Jury	12 juges par jury		
Engagement	Au niveau du département		
Étapes de qualification	Département / Inter-département / Région / Championnat de France		
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif Nat A 10-11 ans : résultats compétitifs + tests	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif

SPÉCIFICITÉS DES 10-11 ANS EN PERFORMANCE

LES DIFFÉRENTS STADES DE QUALIFICATION POUR LES GYMNASTES NATIONAL A ET B 10 ET 11 ANS



En département, inter-département et région :

1 seule catégorie Performance, avec distinction entre les 10 ans et les 11 ans dès la première étape compétitive.

Tests Région obligatoires pour toutes les gymnastes qualifiées à l'étape régionale en National 10 ans ou en National 11 ans.



MODALITÉS D'ACCÈS :

- » Avoir obtenu préalablement le RUBAN BLEU OU JAUNE.

ÉTAPES QUALIFICATIVES

- » Département : Engagement en National 10 ans et en National 11 ans (engin +ML).
- » Inter-département : idem département.
- » Région : idem inter-département.
- » Les gymnastes National 10 et 11 ans qualifiées en Région devront passer les tests physiques (voir programmes PAS) avant la compétition régionale si elles souhaitent se qualifier pour les Championnats de France National A.

- » A l'issue de la compétition National 10 ans et 11 ans, le référent régional PAS déterminera l'orientation des gymnastes en National A 10 ans et en National A 11 ans en fonction du classement et des notes obtenues (tests physiques + compétition). Les x premières restantes seront orientées en National B 10 ans et 11 ans en fonction des quotas National B.

- Finale :
 - National A 10 ans et 11 ans : ML+ engin
 - National B 10 ans et 11 ans : ML+ engin

- » Toute gymnaste ayant participé aux Coupes nationales « National A 11 ans » doit s'engager en National A 12 ans la saison suivante.

(même si elle n'est pas retenue pour participer au Championnat de France Avenir).

- » Lors des Coupes nationales « National A 10 ans et National A 11 ans », les gymnastes passeront les tests techniques Avenir.
- » La liste des gymnastes qualifiées en Avenir (niveau de pratique Élite) sera donnée par la DTN suite au Coupes Nationales de Janvier.
- » Les Avenirs 10 ans participeront sur le Championnat de France Avenir avec 2 enchaînements engins et un ML.
- » Les Avenirs 11 ans participeront sur le Championnat de France Avenir avec 3 enchaînements engins et un ML.

LES CATÉGORIES ÉQUIPES MULTIFORMAT ET ENSEMBLES

GÉNÉRALITÉS

- » Les individuelles de filière Fédérale sont interdites en National par Équipe et en National Ensemble/Duo.
- » L'accès est autorisé aux garçons.
- » L'engagement aux différentes compétitions se fait au département pour pouvoir accéder à la compétition suivante.
- » Les étapes de sélection sont obligatoires pour accéder à la finale.
- » Une gymnaste peut s'engager dans une saison sportive que dans un seul ensemble.
- » Une gymnaste engagée dans aucun ensemble ou équipe peut, à tout moment de la saison, intégrer un ensemble et un seul (en respectant les règles de niveau de pratique).
- » En fonction des catégories, une à deux remplaçantes sont autorisées dès le championnat départemental (se référer aux indications ci-après). La ou les remplaçantes doivent être engagées dès la première compétition, via l'interface EngaGym.
- » Un seul ensemble par club peut accéder à la finale nationale dans chacune des catégories.
- » Le surclassement d'âge des gymnastes est autorisé en ensemble sauf pour les 7-9 ans.
- » Un ensemble engagé dans une catégorie d'âge doit comprendre au moins une gymnaste de cette catégorie dans la liste des engagées et concourir.
- » Une modification de composition d'un ensemble (un seul changement de nom) est autorisée à chaque étape compétitive de la saison sur un niveau de pratique équivalent. Ce changement doit obligatoirement être signalé au gestionnaire de compétition par l'intermédiaire de l'interface EngaGym.
- » Pour les ensembles à nombre variable de gymnastes, une revalorisation de 0,20 est attribuée (par la responsable des juges) par gymnaste supplémentaire sur le praticable.
- » Pour les ensembles à nombre variable de gymnastes avec un programme à engins mixtes (2 engins différents) :
 - 1^{er} cas soit un nombre pair de gymnastes = même nombre des 2 engins représentés,
 - 2^{ème} cas soit un nombre impair de gymnastes = même nombre des 2 engins représentés + 1 des 2 engins au choix.
- » Le positionnement des engins de remplacement est à l'initiative des clubs selon la réglementation du code FIG. Les engins de remplacement ne sont pas sous la responsabilité du COL.
- » Pénalité 0,50 pour non retrait des engins de remplacement dès la fin du passage de l'ensemble ou de l'équipe ou du Duo.
- » Les massues sont 1 seul engin et ne peuvent être séparées.

IDENTIFICATION DES GYMNASTES

- » Un contrôle nominatif de composition d'ensemble est effectué à partir d'une confrontation des engagements et licences.

MUSIQUE

- » **Les musiques avec paroles sont autorisées dans toutes les catégories.**



FILIÈRE RÉGIONALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans un document d'aide à la mise en place des contenus des programmes régionaux.

Les circuits compétitifs pour les compétitions à finalité inter-départementale ou régionale peuvent être adaptés à la discipline et gérés par les comités départementaux et/ou régionaux. Une aide à la mise en place des programmes à finalité régionale correspondant à la formation suivie par les juges niveau 1 et permettant à ces derniers de les juger en compétition a été rédigée. Elle se trouve dans la brochure des programmes GR.

	Régional Ensemble	Régional Duo
Catégories	7-9 ans 10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	7-9 ans 13 ans et moins TC
Interdiction de participation	Toute gymnaste qualifiée en finale nationale	Toute gymnaste qualifiée en finale nationale
Programme	Code FIG aménagé de la vie fédérale 1 enchaînement de 3 à 8 gymnastes	Code FIG aménagé de la vie fédérale 1 enchaînement de 2 gymnastes
Jury	12 juges par jury Aménagement possible avec à minima 8 juges (2 par corps)	
Étapes	Département / Inter-département / Région	
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif	

FILIÈRE FÉDÉRALE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans le Code FIG aménagé de la vie fédérale.

	Fédéral A Ensemble	Fédéral B Ensemble	Fédéral A Duo
Catégories	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	10-11 ans 13 ans et moins 15 ans et moins 17 ans et moins TC	13 ans et moins TC
Ensemble	4 à 5 gymnastes Engagement de 7 gymnastes max	4 à 6 gymnastes Engagement de 6 gymnastes max	2 gymnastes Engagement de 3 gymnastes max
Interdiction de participation	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles National A, B, et individuelles par équipe N1	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles National A, B, et individuelles en équipe N1 ou N2 Finalistes des Championnats de France National par Équipe et Ensemble	Gymnastes inscrites ou issues des Pôles et Ensembles France Individuelles National A, B, et individuelle par équipe N1 Finalistes des Championnats de France National par Équipe et Ensemble
Programme	Code FIG aménagé de la vie fédérale 1 enchaînement avec difficultés corporelles limitées, Durée comprise entre 1'45 et 2'	Code FIG aménagé de la vie fédérale 1 enchaînement avec difficultés corporelles limitées, Durée comprise entre 1'45 et 2'	Code FIG aménagé de la vie fédérale 1 enchaînement avec difficultés corporelles limitées Durée comprise entre 1'45 et 2'
Jury	12 juges par jury		
Étapes	Département / Inter-département / Région / Trophée fédéral		
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif		

Les gymnastes des ensembles « catégorie Fédéral C » de la saison 2025/2026, même s'ils ont participé à la finale nationale, pourront s'engager librement dans les programmes d'ensemble lors de la saison 2026/2027 (régional, Fédéral B, Fédéral A) Dès le département, un club peut engager plusieurs ensembles en Fédéral A ou Fédéral B dans la même catégorie d'âge sur la même saison. Pour la finale nationale, un seul ensemble par club sera qualifié dans chaque catégorie d'âge :

- Un ensemble par club dans chaque catégorie d'âge Fédéral A1.
- Un ensemble par club dans chaque catégorie d'âge Fédéral A2.
- Un ensemble par club dans chaque catégorie d'âge Fédéral B1.
- Un ensemble par club dans chaque catégorie d'âge Fédéral B2.

La qualification en finale nationale en catégorie A1 ou A2 et B1 ou B2 se fera :

- Les X premiers ensembles seront qualifiés sur quotas d'attribution en A1 ou B1
- Les X ensembles suivants seront qualifiés sur quotas d'attribution en A2 ou B2
- Les X ensembles qualifiés sur quotas de réserve seront en A2 ou B2.
- Un club ayant deux ensembles pouvant prétendre à une qualification en A1 ou B1 suite à la compétition régionale qualificative verra son 2^{ème} ensemble qualifié en catégorie A2 ou B2 (un seul ensemble par club qualifié en finale dans la même catégorie d'âge et de niveau). Le quota d'attribution en A1 ou B1 sera donc donné à l'ensemble suivant.



FILIÈRE NATIONALE

Les individuelles de filière Equipe d'individuels N2 sont interdites en National par Équipe et en National Ensemble/ Duo.

Un accès direct au Championnat de France de Mai sera accordé à des ensembles nationaux qui participent à la Coupe Nationale de janvier :

- Observation du niveau sur cette compétition par année d'âge.
- Le nombre d'ensembles engagés par année d'âge

Pour le Championnat de France de Mai, les ensembles finalistes en janvier pourront être allégées d'une ou plusieurs étapes qualificatives.

Une gymnaste peut s'engager que dans un seul ensemble sur un même circuit compétitif. Une gymnaste peut changer une fois d'ensemble dans une même saison. Une gymnaste ne peut pas s'engager en ensemble ET en duo sur la même saison compétitive.

Une gymnaste engagée en ensemble ou duo peut également s'engager en tant qu'individuelle d'une équipe nationale sur la même saison..

NATIONAL ENSEMBLE / NATIONAL DUO

	National Ensemble	National Duo
Catégories	10 -11 ans (seulement en Mai) 12 ans et moins 15 ans et moins TC	13 ans et moins 17 ans et moins TC
Ensemble	5 gymnastes Engagement de 7 gymnastes max	2 gymnastes Engagement de 3 gymnastes max
Conditions de participation	Une seule gymnaste individuelle Espoir, Junior, ou Senior Ouvert aux individuelles National A et B et Equipe Indiv N1	
Programme	Code FIG Junior en 10-11 ans , -12 ans et -15 ans ; Code FIG Senior en TC 1 enchaînement Durée comprise entre 2' et 2'30	Code FIG Junior pour tous les duos 1 enchaînement Durée comprise entre 1'45 et 2'00
Jury	12 juges par jury	
Qualification	Selon les quotas établis à chaque niveau compétitif	



NATIONAL PAR ÉQUIPE

	National par Équipe
Catégories	Junior Senior
Composition de l'équipe	Ensemble de 5 gymnastes (deux remplaçantes autorisées) 2 individuelles (une remplaçante autorisée) Engagement à chaque compétition de 14 gymnastes maximum
Programme	Code FIG 1 enchaînement d'ensemble + 2 Individuelles
Jury	12 juges par jury
Engagement	Au niveau national pour toutes les équipes s'engageant en DN
Étapes	Région / Championnat de France
Qualification National 3 et National 4	Classement vertical après péréquation



LA COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- » En National, une équipe se compose **d'un ensemble de 5 gymnastes et de deux individuelles**. Les gymnastes sont issues d'une même association.
- » Les 7-9 ans sont interdites.
- » Une gymnaste membre d'un ensemble en National par équipe ne peut pas participer dans un autre ensemble ou duo au cours de la même saison sportive (même en cas de blessure). Elle peut par contre concourir en individuel pour son équipe.
- » Un ensemble d'une équipe nationale peut participer également au circuit compétitif des coupes nationales « ensemble » du mois de janvier (voir précision dans la brochure des programmes).
- » Une gymnaste individuelle en National par équipe n'appartenant pas à l'ensemble peut participer à un ensemble engagé en National Ensemble / Duo.
- » Une équipe peut avoir deux remplaçantes pour son ensemble et une remplaçante en individuel, dès les championnats régionaux.
- » Une gymnaste peut être engagée uniquement dans une seule équipe Nationale au cours de la même saison.

GYMNASTES AUTORISÉES À CONCOURIR

- » Chaque club doit identifier les gymnastes pouvant faire partie de son équipe et transmettre à la Fédération Française de Gymnastique les engagements correspondants pour le 15 février (14 gymnastes au maximum (7 pour l'ensemble et 7 pour les individuelles), toutes les gymnastes engagées par le club pouvant concourir dans l'ensemble, si la gymnaste n'appartient pas déjà à un ensemble National et/ou en tant qu'individuelle).
- » Les modalités de communication de cette liste sont précisées dans une lettre FFGym publiée à l'automne.
- » Toutes les gymnastes identifiées par un club doivent être licenciées dans celui-ci à la date de dépôt de la liste.
- » Après vérification des listes transmises par les clubs pour toutes

les équipes engagées en DN et définition du statut GFL / non GFL pour chaque gymnaste individuelle, une liste fédérale des gymnastes autorisées à concourir en National par équipes est publiée au 1^{er} mars. Seules les gymnastes identifiées dans cette liste peuvent figurer dans la composition de l'équipe et être autorisées à concourir, du niveau régional au niveau national.

CAS DE FORCE MAJEURE

- » Pour les individuelles en National par équipe :
 - Si une gymnaste est absente le jour d'une épreuve qualificative ou finale, en raison d'une convocation officielle de la FFGym à une manifestation internationale ou à une action de préparation pour une compétition internationale (dans ce cas uniquement pour une épreuve qualificative), une note est accordée à l'équipe (validation par le RTF concerné, l'élu et le membre de la DTN chargés des pratiques compétitives).
 - Cette note est celle obtenue lors de la dernière édition des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe ou du championnat de France Élite. Ce principe est valable en cas de changement de code de pointage.
 - L'engin choisi par le club doit être précisé dans la demande envoyée par celui-ci.
 - L'association doit en faire la demande écrite au plus tard quinze jours avant la compétition à la FFGym : cnsgr@ffgym.fr.

GYMNASTE FORMÉE LOCALEMENT

- » En National par Équipe 1/2/3/4 et en juniors, pour être classée, chaque équipe doit faire concourir obligatoirement en individuelle au moins 1 gymnaste formée localement (GFL).
- » La Gymnaste Formée Localement est la gymnaste qui :
 1. a été licenciée dans un ou plusieurs clubs affiliés à la FFG sur la tranche d'âge 7 à 15 ans* pendant trois saisons consécutives ou non,
 2. **et** qui a participé à au moins trois compétitions de la FFG dans la tranche d'âge mentionnée ci-dessus au cours de la

période considérée (autre que Equipe Nationale).

*L'âge est déterminé en prenant pour base le 1^{er} janvier de la saison sportive en cours.

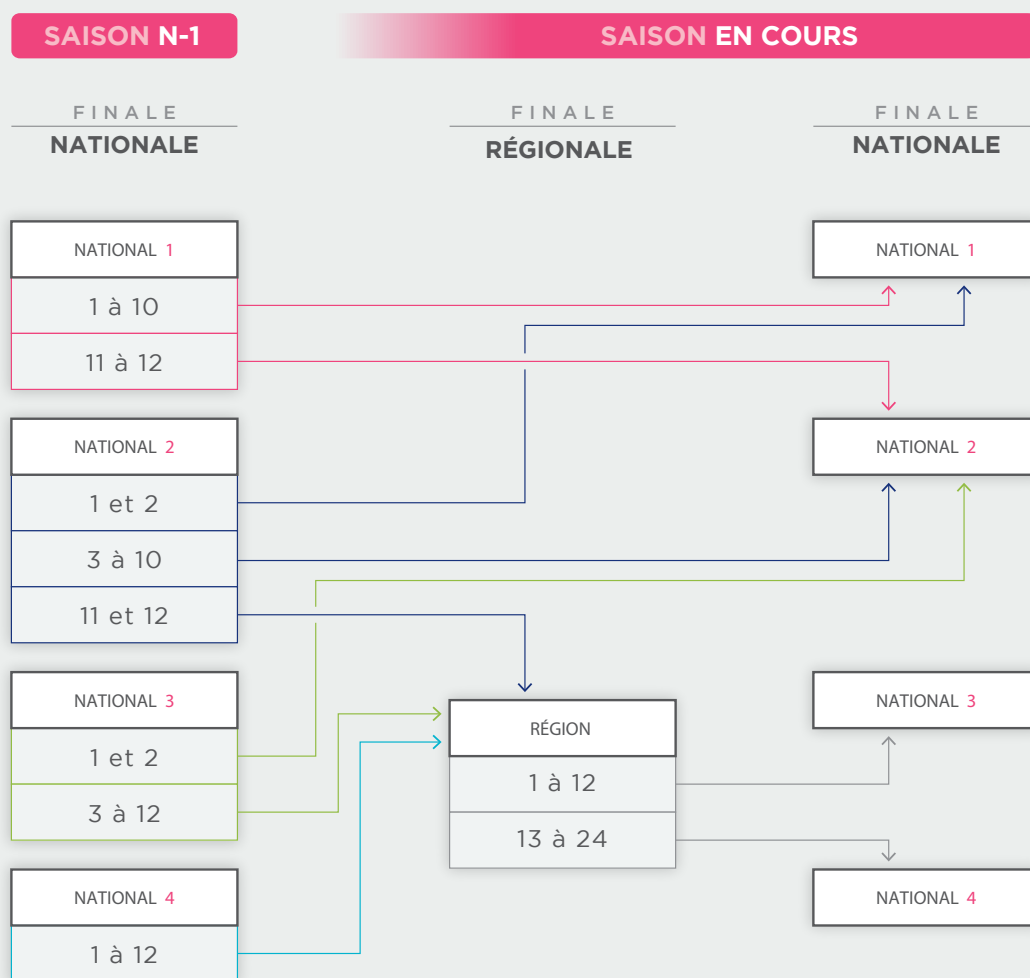
LES STADES DE QUALIFICATION

- » À l'issue du Championnat de France, les qualifications pour la saison suivante sont gérées ainsi :
 - Les 10 premières équipes de National 1 restent en National 1 ;
 - Les 2 dernières équipes de National 1 descendent en National 2 ;
 - Les 2 premières équipes de National 2 montent en National 1 ;
 - Les équipes classées de la 3^{ème} à la 10^{ème} place en National 2 restent en National 2 ;
 - Les 2 dernières équipes de National 2 descendent en compétition qualificative régionale ;
 - Les 2 premières équipes de National 3 montent en National 2.
- » Toutes les autres équipes doivent passer par une épreuve qualificative (région) pour accéder aux finales National 3 et National 4 et Junior (en même temps que la compétition qualificative National Ensemble/Duo).
- » Un classement vertical est établi après péréquation au niveau national des notes des compétitions qualificatives :
 - Les 12 premières équipes sont qualifiées en National 3,
 - Les 12 équipes suivantes sont qualifiées en National 4,
 - Les 12 premières équipes au classement vertical junior (avec péréquation) seront qualifiées en équipes nationales juniors.
- » Une association peut présenter plusieurs équipes lors de l'épreuve qualificative. Une seule équipe par association peut être qualifiée dans chacune des divisions de National par équipe (National 1 ou 2 ou 3 ou 4 ou Junior).
- » Un titre de Champion de France est décerné dans chacune des 5 divisions.
- » En cas de forfait d'une équipe qualifiée d'office en National 1 ou National 2, la CNS détermine les ajustements de qualification



- » Le surclassement est autorisé en équipe. Une équipe engagée dans une catégorie d'âge doit comprendre au moins une gymnaste de cette catégorie d'âge dans la liste des engagées et concourir.
- » Explication de la péréquation mise en place pour le calcul du classement vertical des équipes nationales 3, 4 et juniors :
 - On calcule la moyenne nationale des points de toutes les équipes.
 - On calcule la moyenne de chaque région.
 - Pour chaque région, on détermine l'écart : $\text{Écart régional} = \text{Moyenne nationale} - \text{Moyenne régionale}$
- Cet écart est appliqué à toutes les équipes de la région :
 - si la moyenne régionale est inférieure à la moyenne nationale, on ajoute des points ;
 - si la moyenne régionale est supérieure à la moyenne nationale, on retire des points.
- » Formule générale de la péréquation :
 - Pour une équipe X appartenant à une région Y :
 - Le total points corrigé suite péréquation = Points obtenus en qualification régionale (X) + ou - (Moyenne nationale - Moyenne régionale (Y))
- Cette méthode recentre toutes les régions sur la même moyenne nationale tout en conservant les écarts entre équipes à l'intérieur de chaque région. .

MODALITÉS DE QUALIFICATIONS



LES ENGAGEMENTS

- » Les associations qualifiées d'office sont considérées comme participantes au Championnat de France. Il appartient au club de déclarer forfait et/ou d'engager nominativement ses gymnastes et de valider le paiement.
- » Les autres équipes doivent s'engager dans leur région.

- » Une équipe qualifiée d'office et déclarant forfait pourra être remplacée suivant décision de la CNS.
- » Pour s'engager en National par Équipe, les associations doivent obligatoirement présenter au moins un deuxième ensemble composé d'autres gymnastes participant dans un niveau inférieur (National ou Fédéral).

LA NOTATION

- » Elle se fait en référence au Code FIG Senior ou Junior 2025-2028 pour l'ensemble national par équipe et pour les individuelles de l'équipe.



	AVENIR 10 ans	AVENIR 11 ANS	ESPOIR	JUNIOR 13 ans	JUNIOR	SENIOR
Conditions de participation	Liste DTN Certificat médical d'absence de contre-indication	Liste DTN Certificat médical d'absence de contre-indication	Liste DTN Certificat médical élite	Liste DTN Certificat médical élite	Liste DTN Certificat médical élite	Liste DTN Certificat médical élite
Âge	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14-15 ans	16 ans et +
Programme et jugement	Code FIG Junior aménagé	Code FIG Junior aménagé	Code FIG Junior	Code FIG Junior	Code FIG Junior	Code FIG Senior
Concours	1 à 2 engins et un ML	2 à 3 engins et un ML	3 à 4 engins	3 à 4 engins	4 engins	4 engins
Classement	Commun	Commun	Commun	Commun	Commun, avec édition par année d'âge	Commun
Engagement	Liste DTN	Liste DTN	Liste DTN	Liste DTN	Liste DTN	Liste DTN
Étapes	Coupe Nationale 10 ans Championnat de France Avenir 10 ans	Coupe Nationale 11 ans Championnat de France Avenir 11 ans	Revue d'effectif Championnat de France	Revue d'effectif Championnat de France	Revue d'effectif Championnat de France	Revue d'effectif Championnat de France



3.

Règlementation générale

p39	GÉNÉRALITÉS
p40	MÉDICAL
p41	DOPAGE
p43	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p45	GESTION INFORMATIQUE
p46	AUTORITÉS DÉCISIONNELLES
p47	GYMNASTES
p48	ENTRAÎNEURS
p49	JUGES
p50	MATÉRIEL



GÉNÉRALITÉS

- » Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques, toutes disciplines confondues.
- » Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.
- » Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.
- » Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.
- » Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, inter-région.

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

CLASSEMENT DES CLUBS

- » Un classement des clubs sera établi en 2026-2027 sur la base des chiffres de la saison 2025-2026.
- » Il sera établi un classement global et un classement disciplinaire.
- » Des précisions complémentaires seront mises en ligne dans la base documentaire du site fédéral.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Sont autorisés sans être considérés comme publicité le logo du club ou le nom du club (en entier ou

en abrégé) ou le nom de la ville (uniquement en entier).

- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : survêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
 - Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
 - Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
 - Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
 - Toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipes / ensembles / formations, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES

	OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL	Pour les mineurs » Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, le mineur et son représentant légal doivent remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Si une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical, datant de moins de six mois et attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive ou de la discipline concernée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, ce certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. Pour les majeurs » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique du sport (en général) ou d'une discipline gymnique en particulier. S'il est établi pour la pratique du sport, il est valable quelle que soit la discipline pratiquée. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans. Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. Cette mesure concerne uniquement les licenciés majeurs qui ont conservé leur licence à la Fédération sans année d'interruption. Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaires, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
	PERFORMANCE + AVENIR	» Pour les licenciés mineurs et majeurs qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en Avenir, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an, avec comme date de référence le dernier jour de l'évènement compétitif dans EngaGym.
	ÉLITE	» Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-dessous. Pour les gymnastes engagés en Avenir, se référer à ce qui est indiqué ci-dessus. » Le certificat médical élite est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder un an (ou 365 jours). » Il est délivré par un médecin du sport après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'exams et de données. Le descriptif des exams, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site www.ffgym.fr. » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins. » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite. » En cas de litige le Médecin Fédéral national arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale. » Seuls les gymnastes dont le certificat est enregistré par la fédération sont autorisés à concourir. » PROCÉDURE POUR LES GYMNASTES INSCRITS DANS LE PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL ET SOUMIS AU SUIVI MÉDICAL RÉGLEMENTAIRE (SMR) : • Le certificat, le dossier médical Élite et les comptes-rendus spécifiques sont enregistrés sur la plate-forme de suivi des sportifs retenue par la FFGym, après réalisation des exams du SMR. » PROCÉDURE POUR LES AUTRES GYMNASTES : • Le certificat doit être envoyé par email à l'adresse certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour laquelle le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité ; • Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de la façon suivante : NOM Prenom.certificatelite (par exemple : DURAND Martine.certificatelite). » COMPÉTITIONS GR AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE : • Revue d'effectif et Championnat de France Élite en catégories Espoir / Junior / Senior.



LE DOPAGE

CHAMP D'APPLICATION

- » Tout licencié est soumis à la réglementation antidopage comportant pour le gymnaste la possibilité de contrôles. Tous les gymnastes, quels que soient leur niveau, peuvent être soumis à un contrôle. Ces contrôles sont effectués à l'initiative de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, de World Gymnastics ou de toute autre organisation antidopage.

SANCTIONS

- » En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le gymnaste et son équipe pourront être sanctionnés par l'A.F.L.D*.
- » Toute autre personne (entraîneurs, directeurs sportifs, dirigeants...) qui aurait contribué à la violation des règles antidopage sera susceptible d'avoir commis elle-même une violation des règles antidopage et donc passible de sanctions.

- » Les sanctions peuvent comporter : Une interdiction de pratiquer d'encadrer ou de participer à tous les événements sportifs sur une durée donnée et une amende pouvant aller jusqu'à 150 000 euros <https://www.aflid.fr/la-lutte-anti-dopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa>

CONTRÔLES

- » Des contrôles par voie urinaire sous contrôle visuel de la personne préleveuse de l'AFLD ou par voie ou sanguine peuvent se dérouler. Les prélèvements sont réalisés par des agents de contrôle du dopage indépendants. Les analyses sont réalisées par un laboratoire accrédité par l'Agence mondiale antidopage.
- » De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux.

L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

- » En cas de contrôle sur un(e) mineur(e) les parents/représentants légaux ou toute autre personne de leur choix, peuvent accompagner le/la gymnaste tout au long de la procédure de contrôle.

*L'Agence française de Lutte contre le Dopage prévoit une liste d'infractions et de sanctions encadrées qu'il est possible de consulter aux adresses suivantes : infractions et sanctions.

RÈGLEMENTATION SUR LE DOPAGE À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

COMPÉTITIONS INDIVIDUELLES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste » retrait des résultats et récompenses précédemment acquis par le ou la gymnaste » les sanctions ci-dessus sont indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification du gymnaste concerné » retrait des notes du gymnaste concerné sur le total de points de l'équipe et pénalité de -5pts sur le total de l'équipe » si au moins 2 gymnastes d'une même équipe ont commis un manquement, disqualification de l'équipe » les sanctions ci-dessus sont indépendantes des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste



COMPÉTITIONS ENSEMBLES et DISCIPLINES A FORMATIONS / UNITÉS

Sont visés les ensembles GR, les duos, trios et groupes en aérobic, les unités duo, trio et quatuor en gymnastique artistique acrobatique et le trampoline synchronisé

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
DOPAGE	» se soumettre aux contrôles anti-dopage requis	» s'être soustrait à un contrôle anti-dopage » faire l'objet d'un contrôle anti-dopage positif » être auteur de l'une des 11 infractions prévues par le Code mondial anti-dopage	» disqualification de l'ensemble / de la formation / de l'unité dès lors qu'un gymnaste a commis un manquement » La sanction ci-dessus est indépendante des sanctions possiblement retenues par l'A.F.L.D à l'encontre du gymnaste

LIENS UTILES

<https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/les-regles-antidopage/les-violations-des-regles-antidopa>

<https://www.afld.fr/la-lutte-antidopage/contrôles-et-investigations/le-deroulement-dun-contrôle/>

<https://medicaments.afld.fr/>

<https://www.afld.fr/outil/>



PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

ACCÈS À LA SALLE D'ÉCHAUFFEMENT ET AU PLATEAU DE COMPÉTITION

- » Seuls les gymnastes, entraîneurs, juges et officiels accrédités de la compétition, licenciés à la Fédération, peuvent accéder à la salle d'échauffement et au plateau de compétition.
- » Le directeur de la compétition a toute autorité pour faire respecter cette règle.

PALMARÈS DES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

- » Lors d'une compétition individuelle à laquelle participent des licenciés de nationalité étrangère, seul le palmarès sportif est annoncé. Les gymnastes accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quelle que soit leur nationalité.
- » Tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seuls gymnastes français, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels, équipes ou formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle pour les départager est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au Championnat de France) il est fait application des critères suivants pour départager les ex æquo, dans l'ordre chronologique :
 - En individuel, pour les catégories avec deux engins,
 - La note la plus haute ;
 - La meilleure note d'exécution parmi les deux notes ;

- En individuel, pour les catégories avec un seul engin,
 - La meilleure note d'exécution ;
 - La note d'exécution la plus haute parmi les notes des différents juges.
 - En ensemble,
 - La meilleure note d'exécution ;
 - La note d'exécution la plus haute parmi les notes des différents juges.
 - En équipe,
 - La note de l'ensemble,
 - La meilleure note des deux individuelles.
- » Ces critères sont appliqués par la CNS pour établir la liste des qualifiés pour les finales nationales.
 - » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse derogation@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élue et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

DEMANDE DE REPÊCHAGE

- » Dans le cas d'un forfait avec demande de repêchage pour la compétition de niveau supérieur, la demande est à réaliser via l'interface EngaGym.
- » Dans le cas d'une demande de repêchage à l'issue d'une compétition qualificative, la demande est à effectuer auprès du gestionnaire de la compétition, qui émettra un avis et la transmettra au gestionnaire de la compétition du niveau supérieur.
- » La validation ou le refus du repêchage est décidé par le gestionnaire de la compétition pour laquelle il est demandé.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-l licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Une vérification de la composition des équipes / ensembles / formations est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un(e) gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne sont pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;
 - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 45).



ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par club ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé(e) à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste / de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné(e) sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.
- » Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

RÉVISION DE NOTE

- » Pour toutes les catégories, l'entraîneur a la possibilité de demander une explication sur la note D, et uniquement sur celle-ci. Cette demande doit être formulée auprès du juge expert ou du juge D, au plus tard dès la fin de la compétition. Si cela se justifie, le juge expert ou le juge D corrige la note après validation par le responsable du jury.

GESTION DES QUALIFICATIONS

- » Les modalités de qualification propres à chaque filière sont précisées dans les tableaux correspondants.
- » Les quotas de qualification sont définis par le gestionnaire de la compétition du niveau supérieur. Les demandes de qualification à caractère particulier soumises par les territoires sont prises en compte sur le quota de réserve ou en complément de qualification.
- » Pour les finales nationales, les demandes de qualification sont traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l' élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

ÉCHAUFFEMENT

- » L'échauffement est réalisé dans les espaces prévus à cet effet, selon un planning élaboré par le gestionnaire de compétition et l'organisateur.

E-COMPÉTITION

- » Dans une situation exceptionnelle et sur décision du bureau de la structure organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération), une compétition peut se disputer à distance et en vidéo, selon les modalités définies dans le protocole fédéral de gestion des e-compétitions



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via la lettre FFGym GR de la saison en cours.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » Pour les compétitions gérées par les comités départementaux et les comités régionaux, ceux-ci définissent les modalités de règlement des droits d'engagement ;
- » Pour les finales nationales :
 - La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des droits d'engagement ;
 - Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, à compter de la date de forclusion spécifique à chaque compétition, et avant le début effectif de celle-ci ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - La FFGym se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » **1^{ère} possibilité : par e-paiement réalisé dans EngaGym.**
- » 2^{ème} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS

ENGAGEMENT DES JUGES

- » Pour toutes les compétitions, les clubs réalisent l'engagement de leurs juges via l'interface EngaGym.

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des qualifiés se font UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral : ScoreGym.
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion informatique des compétitions est mis à la disposition des gestionnaires de compétition par la FFGym.
- » Le document intitulé "ScoreGym - Aspects réglementaires et principes d'utilisation" fait référence pour les modalités de gestion informatique des compétitions, du niveau départemental au niveau national.

PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel ScoreGym doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFGym.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement validés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.
- » Les notes et résultats affichés en utilisant l'application Direct'Gym ont un caractère indicatif et ne peuvent pas être considérés comme étant les résultats officiels d'une compétition.
- » L'utilisation de FFGym Live est obligatoire pour les compétitions à partir du niveau régional. Le résultat sera affiché sous réserve de validation par le responsable du jury.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GR

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer l'envoi des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel ScoreGym.
- » En complément, il revient au responsable informatique de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (comité départemental ou régional, responsable des juges, CTS, CTF, DTG).



AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

En amont de chaque compétition, l'entité organisatrice (comité départemental, comité régional, fédération) désigne le gestionnaire de la compétition, le responsable du jury, le directeur de la compétition et le délégué fédéral. Ils assurent les fonctions et responsabilités indiquées dans le tableau suivant :

GESTIONNAIRE DE COMPÉTITION	DIRECTEUR DE LA COMPÉTITION	RESPONSABLE DU JURY	DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL
» Prépare la compétition » Prend et notifie les décisions réglementaires correspondantes après avis du représentant technique de la discipline	» Gère le déroulement de la compétition	» Responsable du jugement et du jury lors de la compétition » Collabore avec le gestionnaire de compétition pour réaliser l'organigramme des juges	» Représente l'entité organisatrice
» Qualifie les gymnastes/équipes » Gère les réclamations afférentes » Établit l'ordre de passage des compétiteurs » Collabore avec le responsable des juges pour réaliser l'organigramme des juges » Gère les forfaits et les pénalités consécutives » Vérifie en amont les obligations réglementaires (liste gymnastes, statut GFL, certificat médical...) » Gère les ajustements réglementaires (dérogations, repêchages, modifications de compétition d'équipe ou d'ensemble...)	» A autorité sur le contrôle des licences et prend les décisions réglementaires » Décide de la participation des retardataires » Réalise et/ou valide les ajustements (horaires, forfaits, compositions d'équipes) » S'assure de l'affichage des palmarès et de la transmission des résultats sur le serveur fédéral » Contrôle le respect de la réglementation par les gymnastes et les entraîneurs (tenue, discipline...)	» Valide les modifications de la note D sur réclamation » Donne les pénalités aux gymnastes et aux entraîneurs prévues par le code de pointage et le règlement technique qui ne sont pas du ressort des juges à l'agrès (tenue, musique, ordre de passage, discipline...) » Valide le palmarès pour l'annonce des résultats ainsi que les rectifications dans les 60 minutes » Gère le jury et contrôle le respect de la réglementation par les juges (tenue, discipline...)	» Prend les décisions réglementaires pendant la compétition après avis du responsable du jury, du directeur de la compétition et du représentant technique de la discipline ou son représentant » Notifie aux clubs les décisions qui n'ont pas d'incidence sur le calcul de la note (par exemple : amendes, exclusion du plateau, application des règles GFL, composition d'équipe...)

» Dans les pages traitant de la réglementation à l'adresse des gymnastes, des entraîneurs et des juges, l'autorité décisionnelle compétente est mentionnée par l'utilisation des pictogrammes suivants :

GC

Gestionnaire de Compétition

DC

Directeur de la Compétition

RJ

Responsable des Juges

DF

Délégué Fédéral

Afin de garantir la protection de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants et en accord avec la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la Fédération Française de Gymnastique, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent interdire à un/une gymnaste de présenter un élément ou un mouvement non maîtrisé et évalué comme étant dangereux.

Par ailleurs, le directeur de la compétition et le responsable du jury peuvent exclure du plateau de compétition un entraîneur qui, par son comportement, mettrait en péril l'intégrité physique et/ou psychologique des pratiquants.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département, 3 points en région, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale RJ
		» fausse présentation DC	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 39)	» absence de certificat médical GC DC	» pas d'engagement ou pas de participation GC DF
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés DC	» 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
		» attitude incorrecte	
		» retard motivé à l'arrivée DC	» à disposition du directeur de compétition DC
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition » ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» retard non motivé à l'arrivée DC	» non-participation DC
		» comportement irrespectueux DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par gymnaste	» musique non fournie à la date indiquée GC DC	» -0.5 pt sur le total de la gymnaste ou de l'équipe RJ
TENUE	» référence au code FIG, sauf précisions ci-dessous » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation, y compris la France (pas de nom de pays, pas de sigle, pas de logo) sauf pour les membres de l'équipe de France » les bandages devront être de couleur chair » en ensemble, tenue identique pour tous les gymnastes » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation » pour les féminines, port du short autorisé. Se référer à la lettre FFGym de janvier 2025 » accès interdit au plateau de compétition pour les gymnastes en béquilles ou avec une orthèse médicale	» tenue non réglementaire DC RJ	» - 0.30 pt en individuel, - 1 pt en équipe RJ
PALMARÉS	» les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) ou en survêtement complet du club (haut et bas)	» absence ou tenue incorrecte DC	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition) DF
PUBLICITÉ	» voir page 39 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

Toutes les pénalités en points mentionnées dans le tableau ci-dessous sont à saisir dans ScoreGym en tant que Pénalité sur Total.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration GC DC	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur GC DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo DC	» amende 50 euros DF
		» fausse présentation DC	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel RJ
	» attitude correcte sur le plateau de compétition	» attitude incorrecte DC	» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition DF
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition	» forfait non signalé DC	» amende : • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros DF
	» respecter la composition de l'équipe ou l'ensemble	» infraction GC DC	» équipe disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition DF
	» respecter l'ordre de passage transmis au jury	» infraction RJ	» -1 pt sur le total de l'équipe RJ
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou du gymnaste en individuel RJ
	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport » exigence de tenue sportive (y compris les chaussures) et décente (pas de débardeur, de pantacourt, ni de claquettes) » en cas de fortes chaleurs, le short est autorisé. Il doit être de couleur unie (aux couleurs du club), et tomber à hauteur des genoux. (mini short et short multicolores interdits) » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue vestimentaire non réglementaire DC	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition DC DF
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	<i>Individuel</i> » 1 entraîneur pour 1 gymnaste » 2 entraîneurs ou plus en fonction du nombre de gymnastes	» non-respect DC	» 1 ^{ère} remarque : avertissement DC
	<i>Équipe / Ensemble</i> » 2 entraîneurs plus un personnel médical (carte professionnelle à présenter) autorisés pendant toute la compétition	» non-respect DC	» 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total individuel de chacun des gymnastes ou de l'équipe RJ » l'entraîneur supplémentaire est exclu DF
PUBLICITÉ	» voir page 39 de la brochure	» non conforme DC	» après avertissement, publicité cachée DC

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GR.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge DF
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo)	» absence de licence ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger DF
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition DF
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
ENGAGEMENT DES JUGES	» Engagement nominatif via EngaGym	» Juge non engagé pour la date limite	» Juge non identifié dans ScoreGym » Carnet de juge en ligne non complété à l'issue de la compétition
ENGAGEMENT POUR LES FINALES NATIONALES	» engagement obligatoire d'un juge licencié dans le club dès lors qu'un juge est exigé pour la compétition » un club a toutefois la possibilité d'engager un juge licencié dans un autre club sous réserve de l'accord de son Président et du responsable national des juges fédéraux	» engagement d'un juge d'un autre club sans accord de son Président et du responsable national des juges	» le juge n'est pas autorisé à juger et est considéré comme étant absent
RJ *	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe ou l'ensemble et / ou l'individuelle ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) DF » pour les finales nationales, amende de 305 euros par équipe ou ensemble et par jour de compétition pour les individuelles, sinon l'équipe ou l'ensemble et/ou l'individuelle ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges, y compris quand une réunion est réalisée en distanciel	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» utiliser les nouvelles technologies seulement en relation avec l'activité de juge	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation des Juges FIG » tenue alternative autorisée (cf paragraphe dédié) » dans toutes les disciplines et pour tous les acteurs, gymnastes, entraîneurs et juges, interdiction de porter un couvre chef sauf contre indication médicale attestée par un certificat médical » en cas de doute sur la conformité du certificat médical et/ou du motif invoqué pour justifier le port dérogatoire d'un couvre-chef, le certificat pourra être soumis au contrôle du médecin fédéral par le gestionnaire de compétition pour validation	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

* Le responsable des juges est l'autorité décisionnelle compétente pour tout ce qui relève du jury et du jugement. Le délégué fédéral intervient en complément pour l'application de certaines sanctions, en particulier les amendes.



TENUES ALTERNATIVES AUTORISÉES POUR LES JUGES

- » Avec l'accord du responsable nationale des juges
- » Polo fédéral ou haut blanc uni couvrant les épaules et le ventre (polo, chemise, chemisier, tee-shirt) avec pour seul motif toléré le logo fédéral et/ou le logo discret de la marque du vêtement ;
- » Pantalon ou jupe, de couleur noir ou sombre (hors survêtement). Le bermuda est toléré en cas de fortes chaleurs.
- » Chaussures (« claquettes » interdites)
- » Champ d'application :
 - Juges de tous les niveaux
 - Toutes les compétitions hors Championnats de France

MATÉRIEL

SURFACE D'ÉVOLUTION

- » Du niveau départemental jusqu'aux finales nationales, les compétitions peuvent se dérouler avec :
 - Une moquette GR de dimensions 14 x 14 m, avec une surface d'évolution de 13 x 13m ;
 - Ou un praticable GR composé d'un plancher et d'une moquette telle que décrite ci-dessus.

LES NORMES DES ENGINES

- » Normes FIG pour toutes les gymnastes Élite Junior et Senior.
- » Les Espoir suivent les normes FIG Junior.
- » Les Avenir suivent les normes des 10-11 ans niveau Performance.
- » Les détails sont sur le site de la FIG.

	CERCEAU	BALLON	MASSUES	RUBAN
NORMES FIG	80 à 90 cm (intérieur) poids 300 gr minimum	18 à 20 cm poids 400 gr minimum	40 à 50 cm 150 gr minimum	Longueur : 6 m minimum 35g minimum (5 m autorisés pour les juniors)

POUR LES NIVEAUX DE PRATIQUE FÉDÉRAL ET PERFORMANCE

CATÉGORIES	CERCEAU	BALLON	MASSUES	RUBAN
7-9 ans	60 à 90 cm (intérieur) poids libre	14 à 20 cm poids libre	longueur libre poids libre	longueur 4 m mini poids libre
10-11 ans	65 à 90 cm (intérieur) poids libre	16 à 20 cm poids libre		
12-13 ans	70 à 90 cm (intérieur) poids libre	16 à 20 cm poids libre	longueur 35 cm mini poids libre	4 à 6 cm de large 5 m autorisé pour toutes les individuelles et équipes en Performance 4 m autorisé pour toutes les équipes FA/FB/FC
14-15 ans	70 à 90 cm (intérieur) poids libre	Normes FIG 16 à 20 cm poids libre en FB et FC	Normes FIG	5 m autorisé pour toutes les individuelles et les équipes en Fédéral et en Performance 4m en FB et FC
16 ans et +	Normes FIG	Normes FIG	Normes FIG	5 m autorisé pour toutes les individuelles et les équipes en Fédéral et en Performance Sauf en Nat A 18 et + et équipe Nationale : 6 m

- » Dans l'intérêt des gymnastes, il est conseillé d'utiliser les engins aux normes FIG le plus tôt possible.



FÉDÉRER,
POUR CONSTRUIRE L'AVENIR